

JOURNÉE NATIONALE DES MISSIONS LOCALES ↙

Tous ensemble pour
l'insertion des jeunes !

MARDI
4 OCTOBRE
2011

BOURSE DU TRAVAIL
À SAINT-DENIS

Ⓜ 13, PORTE DE PARIS



UNML

UNION NATIONALE DES MISSIONS LOCALES (UNML)
UNION DES ORGANISMES D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE
Repérer, et accompagner les jeunes d'insertion

www.unml.info

La mission
locale j'y viens
j'y tiens !

ACTE 11

DOSSIER DE PRESSE

Contact presse : Audrey Lemaire - 06 25 79 28 54 - com@unml.fr

29 septembre 2011

Journée Nationale des Missions Locales de l'UNML : Le 4 octobre 2011 à Saint-Denis

Pour la deuxième année consécutive, l'UNML organise une journée de rencontres pour rassembler les acteurs des Missions Locales (présidents, directeurs, salariés), des représentants des collectivités locales et de l'État et les partenaires.

En cette année pré-électorale, la question de l'emploi des jeunes est au centre de l'actualité, que cela soit à travers la signature des partenaires sociaux de l'Accord national interprofessionnel sur ce sujet, ou via la plateforme Plateforme partenariale pour une politique globale de jeunesse qui vient de sortir un texte revendicatif : « Pour un Big Bang des politiques jeunesse ».

Cet évènement sera marqué par trois temps forts :

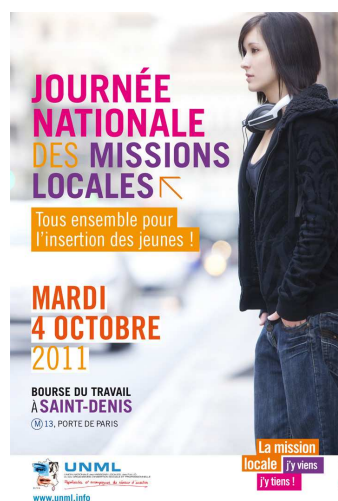
- **La table ronde « Emploi des jeunes et accompagnement : de quoi parle-t-on ? »**

Ce débat auquel participeront les partenaires sociaux signataires s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord national interprofessionnel portant sur « **l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi** » du 7 avril dernier. Cet accord confie aux Missions Locales l'accompagnement de plus de 20 000 jeunes pour faciliter leur accès au premier emploi ou à une qualification.

- **La table ronde « Quelle place pour l'autonomie et la parole des jeunes ? »**

Les échanges s'appuieront notamment sur le texte « **Pour un big bang des politiques jeunesse** » rédigé par les acteurs de la plateforme « Pour un Big Bang des politiques jeunesse », l'INJEP, les Missions Locales, la FNARS et des associations de jeunesse. Ces dernières viendront débattre de la place de l'autonomie et de la parole que doivent prendre les jeunes dans la société et les politiques de jeunesse de demain.

- **Le lancement de « l'Institut Bertrand Schwartz pour comprendre et agir en faveur de l'insertion des jeunes »** en présence de **Bertrand Schwartz** et d'une probable présence de **Martin Hirsch**.



L'UNML

L'Union Nationale des Missions Locales, PAIO et organismes d'insertion sociale et professionnelle (UNML), présidée par Jean-Patrick Gille, Député d'Indre et Loire, assure la double compétence de syndicat employeurs et d'union nationale chargée de représenter et d'animer le réseau de l'insertion des jeunes et d'en être l'expression. Elle regroupe plus de 95% des Missions Locales et PAIO qui sont elles mêmes représentées par des élus assumant la fonction de président ou d'administrateur. Les principales missions de l'UNML sont la représentation du réseau auprès des instances nationales, l'accompagnement au quotidien de ses adhérents dans leur gestion, la mutualisation et la diffusion des meilleures pratiques au sein du réseau.

Plus d'infos : www.unml.info

Article AEF

Emploi des jeunes : la DGEFP et les missions locales précisent le contenu de l'accompagnement renforcé pour les « jeunes décrocheurs »

Décrire les différentes phases de l'accompagnement individuel renforcé prévu pour les jeunes « décrocheurs », ses modalités, son contenu, son déroulé, son suivi... C'est l'objet du courrier envoyé début septembre 2011 par la DGEFP (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) aux partenaires sociaux signataires de l'accord national interprofessionnel du 7 avril 2011 sur « l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi ». Ce courrier a été rédigé en lien avec les représentants nationaux des missions locales (CNML - Conseil national des missions locales - et UNML - Union nationale des missions locales), en réponse au cahier des charges envoyé par les partenaires sociaux pendant l'été pour la mise en oeuvre des dispositifs prévus par l'accord (AEF n° 153216). Les missions locales sont chargées dans ce cadre d'accompagner 20 000 jeunes « décrocheurs » sortis du système éducatif sans aucune qualification professionnelle ou diplôme. Le FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels) finance le dispositif, à hauteur de 30 millions d'euros.

Le document de réponse de la DGEFP et des missions locales décrit ainsi « les phases de lancement, de réalisation, de suivi et d'évaluation, les modalités de l'accompagnement renforcé proposés par le CNML et l'UNML ainsi que sa mise oeuvre opérationnelle sur les territoires coordonnée par la DGEFP et les services des Direccte ».

La DGEFP propose en premier lieu que la gestion des 30 millions d'euros du FPSPP soit confiée à l'ASP (Agence de services et de paiement) opérateur public spécialisé dans la mise en oeuvre des politiques publiques. Le versement des crédits nécessaires aux missions locales seront effectués par l'ASP, sur demande des Direccte. Par ailleurs, les services déconcentrés de l'État procéderont en septembre à la diffusion du cahier des charges de l'ANI sous la forme d'un appel à projet régional.

PUBLICS VISÉS

Le document de réponse précise les publics visés : ce sont des « jeunes sortis sans qualification ou sans diplôme (y compris ceux dont le contrat en alternance a été rompu) ». Ils sont âgés de 16 à 25 ans de niveau VI (sans qualification), V bis (première année de CAP), V sans diplôme et IV sans diplôme, c'est-à-dire ayant atteint au maximum un niveau baccalauréat (1). Ils cumulent des « situations d'échecs récurrents » en situation de formation, initiale ou professionnelle. Ces jeunes seront repérés sur proposition de la mission locale ou des « plates-formes de décrochage ». Le réseau des missions locales s'engage à ce que les 20 000 jeunes pris en charge soient « exclusivement des jeunes nouvellement reçus par la mission locale », c'est-à-dire ayant été reçus « en premier accueil à compter du 1er juillet » 2011.

Pour éviter les doublons, le jeune bénéficiaire de l'accompagnement individuel renforcé ne peut pas être déjà en Civis, en contrat d'autonomie ou dans un dispositif deuxième chance. En outre, si un jeune relève des autres formes d'accompagnement renforcé proposés par Pôle emploi ou l'Apec, prévus par l'ANI du 7 juillet 2011, « la mission locale s'engage à l'orienter vers le bon opérateur ».

Article AEF (suite)

ENGAGEMENTS DES MISSIONS LOCALES ET DU JEUNE

Le conseiller de la mission locale et le jeune s'engagent « au travers de la signature d'un contrat », qui mentionne « les actions proposées pour la réalisation du projet d'insertion professionnelle et l'obligation du jeune d'y participer ». Ce contrat mobilise un « référent unique » au sein de la mission locale qui « s'engage à se rendre disponible, à accompagner personnellement le jeune et à mettre en oeuvre les moyens nécessaires à son insertion dans l'emploi [...] pour l'ensemble de la durée du parcours ». Le conseiller a un rôle de « médiation (relais vers des partenaires, des employeurs et autres organismes), pouvant aller jusqu'à accompagner physiquement le jeune dans certaines démarches ». La durée maximale de l'accompagnement pour chaque jeune est de 18 mois, dont 6 mois d'accompagnement dans l'emploi. Le conseiller s'engage en effet à assurer le suivi dans l'emploi du bénéficiaire six mois après la signature du contrat de travail.

S'agissant du contenu de l'accompagnement, la mission locale doit d'abord « réaliser un diagnostic de la situation du jeune (bilan professionnel et psychosocial), dans le but de repérer les obstacles à son insertion, et lui proposer des solutions adaptées, en s'appuyant notamment sur le concours de partenaires spécialisés ». Les entretiens devront ensuite être « réguliers » et proposer au jeune « des actions de bilan, de mobilisation, de mise en situation professionnelle et de formation ». De plus, « l'accompagnement s'appuiera sur un parcours de formation adaptée et orienté vers les métiers qui recrutent sur le bassin d'emploi et dans la région ».

La DGEFP précise également que « si l'accès à l'emploi constitue la finalité de l'accompagnement renforcé, les résultats obtenus en termes d'accès à la qualification (durée de la formation égale ou supérieure à six mois) ou le retour en formation initiale peuvent être considérés comme une sortie positive pour la mission locale ».

SUIVI ET ÉVALUATION

Les Direccte mettront en place un « pilotage et un suivi trimestriel des objectifs régionaux d'accompagnement renforcé des jeunes 'décrocheurs' et du versement des crédits aux missions locales ». Tous les trimestres, les missions locales devront transmettre des « éléments de bilan et de reporting » aux services de la DGEFP - qui les communiqueront au comité national de pilotage paritaire chargé du suivi de l'accord - et au service public de l'emploi régional et local.

Un « groupe d'appui national », composé de la DGEFP, du CNML, de l'UNML, de Pôle emploi et des représentants des Direccte et des animations régionales des missions locales, sera également mis en place en septembre. Il transmettra régulièrement aux partenaires sociaux les éléments de bilans intermédiaires et un bilan final de l'accord.

(1) - Niveau VI et V bis : sorties en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire (6ème à 3ème) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale ; - Niveau V : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première) ; - Niveau IV : sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat). Abandons des études supérieures sans diplôme.

Reproduit avec l'aimable autorisation de l'AEF.

Les Missions Locales, un réseau au service de l'insertion des jeunes

Depuis 1982, les Missions Locales et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans pour les aider à répondre à leurs problèmes d'insertion professionnelle, de qualification et de formation, mais aussi pour les accompagner face aux difficultés de la vie quotidienne (logement, environnement social, santé, transport...).

Reconnu pour son efficacité et sa compétence, **le réseau des Missions Locales est aujourd'hui un acteur indispensable et prioritaire de toute action ou politique en direction de la jeunesse.**

Le réseau des Missions Locales

472 structures en France

11 000 salariés

1,2 million de jeunes accompagnés par an

L'Union Nationale des Missions Locales

L'UNML représente plus de **90% des Missions Locales**. D'autres adhérents du monde de l'insertion viennent ajouter à sa légitimité.

- Elle est une interlocutrice **reconnue par les pouvoirs publics** et leurs transmet les difficultés et proposition du réseau.
- Elle contribue à des **travaux nationaux sur des sujets stratégiques**, pour les jeunes et pour les Missions Locales.
- Elle s'emploie à ce que la **problématique des jeunes ne soit pas oubliée** dans le débat public.

L'UNML est aussi le syndicat d'employeurs de la **branche des Missions Locales**, soit plus de **11 000 salariés**.

- Elle **informe, conseille, accompagne et soutient** présidents et directeurs dans leur fonction employeur.
- Elle **suscite, organise et développe la qualification** et la formation des acteurs bénévoles et salariés.
- Elle négocie avec les syndicats représentatifs de salariés pour faire **évoluer la Convention Collective Nationale**, dont l'objet est de définir et d'organiser les rapports employeurs et salariés de la branche.

L'UNML

472 adhérents en 2010

- 403 Missions Locales / PAIO
 - 20 Associations régionales des Missions Locales
 - 27 Maisons de l'emploi
 - 16 associations d'insertions
 - 6 PLIE (Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi)

L'emploi et l'accompagnement des jeunes sont deux sujets d'actualité brûlant. Ils seront abordés pendant toute la journée nationale des Missions Locales.

Table ronde 1 : Emploi des jeunes et accompagnement : de quoi parle-t-on ?

A quelques semaines de la mise en œuvre de l'accord national interprofessionnel dédié à l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi afin de les aider à accéder à leur premier emploi, nous vous proposons une table ronde de débat avec tous les partenaires sociaux signataires, le FPSPP mais aussi celle de l'Etat via la présence de la DGEFPn autour de la question de l'emploi et de l'accompagnement des jeunes.

Rappel du contexte

L'ouverture d'une négociation sur l'emploi des jeunes a été jugée prioritaire par les organisations syndicales et patronales lors de la réunion d'agenda social du 10 janvier dernier. C'est le chiffre du chômage des jeunes (15/24 ans) au sens du BIT atteignant 23,3% en 2010 contre 9,3% de la population active qui a impulsé cette négociation. L'objectif était d'aboutir rapidement à des mesures concrètes pour faciliter l'accès des jeunes au marché du travail. Les négociations ont donc commencé le 8 février pour aboutir le 11 juillet 2011.

La table ronde reviendra sur l'accord national interprofessionnel qui prévoit notamment un accompagnement renforcé de **20 000 jeunes «décrocheurs» sortis du système sans qualification ou diplôme par les Missions Locales et dont l'accompagnement sera financé par le FPSPP à hauteur de 30 M€.**

Le public des Missions Locales

Jeunes de 16 -25 ans avec ou sans qualification, issus d'un quartier difficile d'une commune rurale, en rupture familiale, ou sans difficultés majeures.

A la suite de la signature de cet accord et après avoir auditionné l'UNML, les partenaires sociaux ont demandé à Bertrand Martinot, Délégué Général à l'Emploi et à la Formation professionnelle (DGEFP), d'élaborer un document de réponse au cahier des charges, transmis le 11 juillet 2011, en lien avec les représentants des Missions Locales (cf. article AEF pages 3/4)

Cette signature a représenté un signe fort de confiance des partenaires sociaux dans l'action conduite par les Missions Locales auprès des jeunes mais aussi de reconnaissance de la nécessité de les accompagner, au-delà d'une relation de placement. Toutefois, en tant que professionnels, nous constatons que les attentes des acteurs des politiques de l'emploi et de la formation en terme de service apporté et de résultats liés à l'accompagnement peuvent recouvrir des réalités différentes...

**JOURNÉE
NATIONALE
DES MISSIONS
LOCALES**

MARDI 4 OCTOBRE 2011

**BOURSE DU TRAVAIL A SAINT-DENIS
M 13, PORTE DE PARIS**

Ne manquez pas cette table ronde qui regroupera tous les signataires de l'ANI :

- > Jean-Michel Pottier (CGPME)
- > Jean Lardin (UPA)
- > Amar Lagha (CGT)
- > Gabrielle Hoppé (DGEFP)
- > Benoit Roger-Vasselín (MEDEF)
- > Laurent Berger (CFDT)
- > Stéphane Lardy (FO)
- > Djamel Teskouk (FPSPP)

L'emploi et l'accompagnement des jeunes sont deux sujets d'actualité brûlant. Ils seront abordés pendant toute la journée nationale des Missions Locales.

Table ronde 2 : Quelle place pour l'autonomie et la parole des jeunes ?

Plusieurs organisations de jeunes, les mouvements d'éducation populaire, les associations d'insertion et d'action sociale, les missions locales se sont réunis au sein d'une plateforme partenariale pour une politique globale de jeunesse. Il est ressorti du fruit de leur réflexion un texte « Pour un big bang des politiques jeunesse ». Cette table ronde dont le thème portera sur la place de l'autonomie et de la parole que doivent prendre les jeunes dans la société et les politiques de jeunesse de demain, sera l'occasion pour les signataires de revenir dessus et d'en débattre avec des jeunes et référents de la recherche-action « agir avec et pour les jeunes »

Extrait de l'introduction « Pour un big bang des politiques jeunesse ».

Depuis plusieurs mois, enquêtes d'opinions, sondages, déclarations, rapports, ouvrages et propositions sur la jeunesse se multiplient. Ce thème semble devoir être une des priorités des partis politiques et des candidats dans la perspective des futures échéances électorales. Toutefois les propositions connues à ce jour restent dans le prolongement des interventions conduites depuis près de 35 ans, qui ont fait la preuve de leur incapacité à répondre aux défis de la jeunesse. L'enjeu est donc d'importance pour la société française et justifie un débat approfondi qui aille au-delà du simple affrontement électoral, programme contre programme. C'est à ce débat que souhaitent contribuer les organisations de jeunes, les mouvements d'éducation populaire, les associations d'insertion et d'action sociale, les missions locales etc. réunis au sein de la plateforme « Pour un Big-Bang des politiques jeunesse ». La diversité de nos missions et de nos actions, la multiplicité des champs que nous couvrons, le nombre de jeunes que nous rassemblons et accompagnons, nous mettent dans une situation privilégiée pour prendre la mesure des enjeux et proposer une nouvelle voie.

JOURNÉE NATIONALE DES MISSIONS LOCALES

MARDI 4 OCTOBRE 2011
BOURSE DU TRAVAIL A SAINT-DENIS
M 13, PORTE DE PARIS

Ne manquez pas cette table ronde qui regroupera une large partie des signataires :

- > Annie Capiaux (UNML)
- > Régis Cortesero (INJEP)
- > Maryse Bastin-Joubard (FNARS)
- > Mickaël Garnier Lavalley (CNAJEP)
- > Bertrand Coly (MRJC)
- > Bernard Heckel (CNLAPS)
- > Chafik Hbila, sociologue

Lancement de l'institut Bertrand Schwartz

L'Institut Bertrand pour comprendre et agir en faveur de l'insertion des jeunes

Un an après le vote à l'unanimité de l'Assemblée générale de l'UNML en faveur de la création d'un Institut Bertrand Schwartz, une commission de présidents de l'UNML a réalisé un important travail de consultation et de construction collective de ce projet.

Cette journée du 4 octobre sera l'occasion pour Bertrand Schwartz, Gérard Sarazin* et l'UNML de présenter le projet d'association ainsi que la démarche que l'Institut devra porter. Ce lancement sera l'occasion pour de futurs membres actifs de l'Institut dont les syndicats, Association National des Directeurs des Missions Locales, Association Professionnelle des Animations Régionales des Missions Locales, INJEP, Hervé Sérieyx) d'échanger et de commencer à construire l'Institut avec le réseau des Missions Locales, les jeunes et les partenaires présents.

*ancien Délégué adjoint au Délégué Interministériel à l'Insertion des Jeunes

Le programme de la Journée Nationale des Missions Locales

OUVERTURE DE LA JOURNÉE NATIONALE

- > **Didier Paillard**, maire de Saint-Denis
- > **Patrick Vassallo**, président de la Mission Locale de Saint-Denis - Pierrefitte-sur-Seine
- > **Jean-Patrick Gille**, président de l'UN ML, député

11h45 – 13h

Tables rondes

animées par **Luc Hossepied**, journaliste

Emploi des jeunes et accompagnement : de quoi parle-t-on ?

Débat autour de la mise en oeuvre de l'Accord national interprofessionnel du 7 avril 2011

- > **Jean-Patrick Gille** (UNML)
- > **Jean-Michel Pottier** (CGPME)
- > **Benoit Roger-Vasselin** (MEDEF)
- > **Jean Lardin** (UPA)
- > **Laurent Berger** (CFDT)
- > **Amar Lagha** (CGT)
- > **Stéphane Lardy** (FO)
- > **Gabrielle Hoppé** (DGEFP)
- > **Djamal Teskouk** (FPSPP)

14h30 – 15h45

Quelle place pour l'autonomie et la parole des jeunes ?

Débat autour des travaux de la plate-forme partenariale jeunesse

- > **Annie Capiaux** (UNML)
- > **Régis Cortesero** (INJEP)
- > **Maryse Bastin-Joubard** (FNARS)
- > **Mickaël Garnier Lavalley** (CNAJEP)
- > **Bertrand Coly** (MRJC)
- > **Bernard Heckel** (CNLAPS)
- > **Chafik Hbila**, sociologue

En présence des jeunes et référents de la recherche-action « agir avec et pour les jeunes »

15h45 – 17h

Lancement de l'Institut Bertrand Schwartz

Pour comprendre et agir en faveur de l'insertion des jeunes

17h – 17h30

Conclusion

- > **Patrick Braouezec**, président de l'agglomération Plaine Commune, député de Saint-Denis
- > **Jean-Patrick Gille**, président de l'UNML

Intervention

- > de **Xavier Bertrand**, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé (sous réserve)

17h30 POINT PRESSE